



Observatoire de la Corruption

Revue de presse hebdomadaire

DU 03 AU 09 JUILLET 2010

N° 115

Dans ce numéro :

MAROC	2 - 8
INTERNATIONAL	9
A SAVOIR	10

Cette revue de presse est préparée par l'Observatoire de la Corruption

L'instance centrale de prévention de la corruption (ICPC) vient de rendre public son rapport 2009. Le rapport établit un diagnostic du phénomène de la corruption au Maroc, en s'appuyant sur un ensemble de données et d'indices permettant d'identifier et d'analyser ses causes et ses conséquences. Conformément à son rôle de force de proposition, l'instance a consacré la deuxième partie du rapport à des recommandations pour compléter le dispositif juridique et institutionnel et l'harmoniser avec les différents standards internationaux en la matière.

03-04/07/2010

le rapport de l'ICPC évalue la stratégie gouvernementale

Dans son projet de rapport annuel, l'instance centrale de prévention de la corruption (ICPC) a identifié environ 15 causes principales de l'échec gouvernemental en matière de lutte contre la corruption. Selon le journal, le projet de rapport, dont il a pu prendre connaissance avant sa publication, cite parmi ces causes,

l'absence d'une vision stratégique, la non criminalisation des tentatives de corruption, l'absence d'une protection des dénonciateurs, la non-reconnaissance du droit d'accès à l'information, les lacunes existant dans la loi sur la déclaration de patrimoine, l'inefficacité des cours des comptes, la faiblesse du contrôle politique, ... etc.

l'ICPC : La lutte contre la corruption souffre de la faiblesse du contrôle politique et de l'absence de répression

Selon l'instance centrale de prévention de la corruption (ICPC), la politique du Maroc en matière de lutte contre la corruption connaît plusieurs faiblesses dont l'insuffisance du contrôle politique ainsi que la déficience de la répression. Dans son projet de rapport an-

nuel, l'instance estime que le Maroc dispose d'un arsenal juridique important mais insuffisant, et d'un cadre institutionnel global et complet, mais souffre d'un manque de coordination et de cohérence.

06/07/2010

ICPC : Les plaintes adressées sont irrecevables

L'instance centrale de prévention de la corruption (ICPC) a reçu en 2009 une soixantaine de plaintes pour corruption. Selon le rapport de l'ICPC une quaran-

taine ne concerne pas la corruption et le tiers restant provient globalement de plaignants anonymes et/ou n'ayant pas de preuves suffisantes, donc irrecevables.

07/07/2010



Aboudrar veut favoriser un nouvel environnement et une nouvelle culture de tolérance "zéro" de la corruption

Intervenant lors d'un point de presse tenue par l'ICPC à l'occasion de la présentation de son premier rapport annuel au titre de l'année 2009, Abdesselam Aboudrar, président de l'instance centrale de prévention de la corruption a souligné que la corruption est un phénomène complexe, où s'imbriquent plusieurs aspects : politique, social et économique ; il a rappelé que la responsabilité de la lutte contre le développement de ce phénomène incombe aux acteurs politiques, économi-

ques et sociaux. « Les approches fragmentées ne permettront pas de donner des résultats concrets » a-t-il affirmé, mettant l'accent sur l'importance d'élaborer des stratégies complémentaires auxquelles adhéreront toutes les parties. A. Aboudrar a dévoilé une série de mesures pratiques et d'orientations stratégiques de prévention de la corruption qui constituent pour l'ICPC l'élément essentiel de toute politique nationale de lutte contre la corruption à différents niveaux.



Corruption : Aboudrar présente le premier rapport officiel de l'ICPC

Abdesselam Aboudrar, président de l'instance centrale de prévention de la corruption (ICPC), est resté optimiste lors de la présentation, mardi à Rabat, du rapport annuel de cette instance à la presse. Pour Aboudrar, la lutte contre la corruption nécessite du souffle et de la patience, car il s'agit d'un fait social total dont les sous-bassements tiennent à plusieurs aspects : culturel, politique, économique et historique. Il rappelle que ce phénomène constitue un frein au développement économique

et social et porte atteinte aux droits fondamentaux en limitant l'accès aux services publics. Le rapport affirme que « outre les enquêtes d'intégrité entreprises par Transparency Maroc, le baromètre mondial de la corruption a permis d'approfondir la recherche à travers l'évaluation de l'ampleur du phénomène et l'identification des secteurs les plus exposés ». Il s'agit de la fonction publique, du système judiciaire, du parlement, des partis politiques, du secteur privé et des médias.



L'ICPC souhaite la révision du système des sanctions et la protection des dénonciateurs

L'instance centrale de prévention de la corruption demande la mise en place de plusieurs mesures notamment l'amélioration des mécanismes de répression et la protection des dénonciateurs. Le rapport insiste également sur la révision des sanctions de la corruption et celle du statut de la fonction publique ainsi que sur le renforcement de la transparence de l'administration, des finances publiques et de la gestion des marchés publics.

L'instance souhaite une consolidation du contrôle politique des actes de corruption. Dans son rapport annuel de 2009, l'ICPC indique que l'augmentation de la corruption est due à l'ineffectivité des lois, l'absence de la protection des dénonciateurs, le faible accès des citoyens à l'information et la complexité des procédures administratives.

03-04/07/2010


Midaoui n'est pas prêt pour recevoir les déclarations de patrimoine

Selon des sources du journal, la Cour des comptes n'est pas encore prête pour recevoir les déclarations de patrimoine des parlementaires à cause de certaines

complications relatives au recrutement de 25 auditeurs. Il est à noter que le délai de déclaration de patrimoine pour les parlementaires est le 15 août 2010.


Ahmed Snoussi : Plombé par l'affaire CIH

Homme d'Etat de longue date, ministre et ambassadeur dans différentes capitales, Ahmed Snoussi a défrayé la chronique par son implication dans le dossier du CIH. L'origine de cette affaire remonte à un crédit de 141 millions de DH contracté par la société Kabila Marina, créée en 1986 par Snoussi. Les accusations ont concerné les modalités de remboursement de ce crédit

ainsi que l'abandon d'une partie de la dette, au profit de la société de l'ancien ambassadeur, soit une somme de 58 millions de DH. Interrogé par la justice sur ces facilités accordées à la société de Snoussi, l'ex-directeur général du CIH, Abdelhak Benkirane a renvoyé la balle à son PDG, Moulay Zine Zahidi, qui selon lui, gérait directement ce dossier.


Vers la mise en application d'un plan national global de lutte contre la corruption

L'opinion

Le ministre délégué chargé de la modernisation des secteurs publics, Saad Alami, a souligné, samedi au Caire, que le Maroc œuvre actuellement à la mise en application d'un plan national global de lutte contre la corruption englobant les aspects préventif, législatif et institutionnel. S'exprimant à la séance d'ouverture du 11^{ème} congrès annuel général de l'organisation arabe pour le développement administratif (OADA), sur le

thème « Vers une stratégie nationale de lutte contre la corruption », Alami a indiqué que ce plan vise à consacrer les bases de transparence dans la gestion de la chose publique. Il a aussi annoncé que le Maroc abritera en mars prochain une conférence ministérielle arabo-africaine sur la transparence, la concurrence et l'Etat de droit.

05/07/2010


En 50 ans les arabes ont versé 1000 milliards de dollars de corruption

Selon les chiffres dévoilés lors de la 11^{ème} session du congrès annuel de l'organisation arabe pour le développement administratif (OADA), les arabes ont versé environ un trillion de dollars de corruption durant les 50 dernières années. D'après le directeur général de l'organisation, la plus grande partie de cette somme a

été versée dans des opérations de corruption relatives aux marchés publics. Ce montant colossal est égal à celui dépensé par les pays arabes dans l'armement ou à celui dépensé dans les projets d'infrastructure et les projets de développement.

05/07/2010

أخبار اليوم | les sites web gouvernementaux et l'accès à l'information

Vendredi 2 juillet, Les participants à une table ronde sur l'e-gov et l'accès à l'information ont souligné l'importance du rôle des sites web gouvernementaux dans la promotion du droit d'accès à l'information. Dans ce contexte, les intervenants ont abordé la thématique dans le cadre de la vision du programme Maroc numeric

2013 initié par le Maroc. Lors de cette rencontre, la grille d'analyse élaborée dans le cadre du programme d'audit des sites web lancé par Transparency Maroc a été présentée. Ce projet d'audit vise à évaluer la forme et le contenu de ces sites et à recenser les sources d'information disponibles.

06/07/2010

Abbas El Fassi : l'instance centrale de prévention de la corruption sera dotée de l'autonomie nécessaire

Le Premier ministre, Abbas El Fassi, a affirmé lundi la détermination du gouvernement à doter l'instance centrale de prévention de la corruption de l'autonomie nécessaire afin de lui permettre de s'acquitter de sa mission. El Fassi, qui présidait à Rabat une réunion consacrée à la présentation du rapport annuel de l'instance au

titre de l'année 2009, a recommandé l'adoption d'une approche globale, la coordination entre les différents organes œuvrant dans le domaine de la prévention de la corruption et l'implication du secteur public et des organisations de la société civile dans cette approche, indiquant un communiqué de la Primature.

بيان اليوم | AL BAYANE | Droits et devoirs des citoyens : pour une Charte nationale

Le président du Conseil Consultatif des Droits de l'Homme (CCDH), Ahmed Herzenni, a appelé le gouvernement à élaborer une Charte nationale sur les droits et devoirs des citoyens en vue de moraliser la vie publique. S'exprimant, vendredi soir à Marrakech, lors d'une rencontre sur le thème « les politiques publiques

dans le domaine des droits de l'Homme », Herzenni a souligné que les politiques publiques du gouvernement doivent assurer tous les droits économiques et sociaux des citoyens et plus particulièrement ceux liés à l'emploi, la santé, l'éducation et à un logement décent.

Le 11ème congrès de l'OADA appelle à l'application des conventions internationales contre la corruption

Les participants au 11ème congrès annuel de l'organisation arabe pour le développement administratif (OADA), qui a clos ses travaux lundi au Caire, ont appelé à la pleine application des conventions internationales relatives à la lutte contre la corruption, particulièrement la convention des Nations Unies signée en 2003. Les participants à ce congrès, organisé sous le signe

"vers une stratégie nationale de lutte contre la corruption", ont appelé les pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA) à adopter des lois anti-corruption, à actualiser les mesures législatives pour renforcer la suprématie de la loi, et à activer les compétences des instances en charge de l'application des dispositions juridiques en la matière.

DIVERS

06/07/2010

العلم الصباح

Quatre agents de police et un fonctionnaire au cabinet du ministre de l'intérieur parmi les membres du réseau de détournement des dons royaux

L'audience de jugement des membres du réseau de détournement des dons royaux a débuté mardi 6 juillet à la chambre criminelle de la cour d'appel de Salé. Le réseau démantelé récemment comprend quatre agents

de police et un fonctionnaire au cabinet du ministre de l'intérieur impliqués dans le détournement des agréments destinés aux démunis.

العلم

Des agents de la sûreté impliqués dans des opérations d'immigration clandestine

Selon la presse espagnole, les autorités de la région d'Andalousie enquêtent sur des agents de la sûreté soupçonnés d'appartenir à un réseau d'immigration clandestine vers l'Espagne. Parmi les personnes soupçonnées figurent des responsables des services des fron-

tières, des agents de la police des ports de Ceuta, Melilla et Algésiras ainsi que des salariés de certaines sociétés de transport maritime. Il est à noter que la police espagnole a arrêté dernièrement les têtes de ce réseau un mois après le début des enquêtes.

07/07/2010

الصباح

De nouvelles informations dans le dossier des accidents fictifs à Khouribga

Selon des sources informées, à la direction régionale de la gendarmerie de Khouribga, le gendarme en détention a dévoilé les noms de ses complices dans l'affaire des accidents fictifs. Il s'agit de 15 fonctionnaires

d'établissements publics et semi publics qui l'ont aidé à monter les faux dossiers de plus de 38 accidents, ce qui a rapporté des indemnités d'un montant global estimé à 700 millions de centimes.

08/07/2010

L'opinion

Collectivités locales/Marchés publics : les irrégularités continuent malgré les annulations

A quand la fin de cette mascarade de marchés publics irréguliers passés par certaines communes et municipalités ? L'annulation, par les commissions d'inspection de l'administration territoriale dépêchées par le ministère de l'intérieur, d'appels d'offres entachés de flagrantes irrégularités (conseils municipaux de Had Soualem, Berrechid, El Jadida, Sidi Slimane, Fquih Ben Salah, Taourirt et El Mansouria), est édifiant à ce sujet. Il n'est pas superflu de signaler à cette occasion

que lors de leurs inspections, ces commissions ont relevé à chaque fois la présence d'un certain bureau technique qui recourt à toutes les contraintes discriminatoires et illégales pour faire aboutir à son profit les études qu'il soumissionne auprès des communes précitées. Un autre marché public est en passe de subir le même sort. Il s'agit de l'appel d'offre N° 05/2010 relatif aux études techniques et de suivi des travaux d'aménagement urbain de la voirie, dans la commune urbaine de Souk El Arbaa.

08/07/2010

DIVERS



Oudghiri condamné dans l'affaire Bouftass

Le tribunal de 1^{ère} instance a rendu son jugement dans l'affaire Bouftass. Khalid Oudghiri, l'ancien président d'Attijariwafa Bank, et le notaire Hajri sont reconnus « coupables d'escroquerie, abus de confiance,

faux et usage de faux et trafic d'influence ». Ainsi, Oudghiri a été condamné à 15 ans de prison et Hajri à 10 ans avec interdiction d'exercer le métier de notaire.



Bilan de Transparency Maroc

Transparency Maroc organise le mardi 13 juillet à Rabat une conférence de presse pour présenter le bilan des activités du centre d'assistance juridique anti-

corruption (CAJAC) et le nouveau numéro de la revue Transparency News, publiée par l'observatoire de la corruption, portant sur le système national d'intégrité.



El Jadida : location illégale d'un terrain

Selon des sources bien informées, le conseil municipal d'El Jadida a loué pour 201 millions de centimes, le terrain de football « Lachhab » à une société commerciale pour y organiser une exposition commerciale et des soirées artistiques durant cet été. Le terrain a été loué après le lancement d'un appel d'offres qualifié

d'illégal par l'opposition et les commerçants. Omar Thani, propriétaire d'une société, a affirmé qu'on l'a empêché d'entrer dans les locaux de la municipalité au moment de la séance d'ouverture des plis et que le marché a été remporté par la même société qui monopolise ce terrain depuis des années.

09/07/2010



Report au 30 septembre de l'examen du dossier du marché de gros

Jeudi 08 juillet, la chambre pénale du tribunal de première instance de Casablanca a reporté l'examen du dossier du marché de gros au 30 septembre prochain, à la demande de la défense qui a sollicité un délai pour

la préparation du dossier. Dans cette affaire, 26 personnes sont poursuivies pour détournement de biens publics et faux, dont des fonctionnaires du marché et des élus.

09/07/2010

DIVERS

**Corruption : les socialistes dénoncent son « institutionnalisation »**

Le chef du groupe socialiste a minimisé les efforts du gouvernement dans la lutte contre la corruption, stigmatisant « l'institutionnalisation des pratiques corruptives et l'impuissance de la loi à dissuader les coupables ». Rappelant les diverses lois votées au cours des 10

dernières années et les mécanismes institutionnels destinés à limiter ce phénomène, le chef du groupe socialiste a proposé de nouvelles méthodes transparentes surtout « dans la nomination à des postes publics et le droit des citoyens d'accéder aux informations ».

**A Casablanca, le président d'un arrondissement accusé d'avoir concédé la gestion d'un parking à un membre de sa famille**

Six conseillers de l'arrondissement de Sidi Belyout ont appelé le Wali de la région à ouvrir une enquête sur une autorisation illégale signée par le président de l'arrondissement au profit d'une personne de sa famille. Les conseillers affirment que l'affaire concerne la concession d'un parking de voitures situé à côté de l'hô-

tel Hayatt Regency, dont a bénéficié la tante du président de l'arrondissement. Il est à signaler que l'article 22 de la charte communale interdit aux membres du conseil communal « d'entretenir des intérêts privés avec la commune dont ils sont membres ».

01/07/2010

Le Monde.fr Afghanistan : acquittement d'un ex-soldat britannique accusé de corruption

Un ancien soldat britannique devenu patron d'une entreprise de sécurité dans la capitale afghane, accusé de corruption, a été acquitté dimanche par une cour d'appel à Kaboul. La Cour a annulé sa condamna-

tion à deux ans de prison, faute de preuves. William Shaw avait été condamné en avril à deux ans de prison, après avoir été reconnu coupable d'avoir donné un pot-de-vin à un officiel afghan.

04/07/2010

人民网 Français Le président de l'UE soutient la lutte contre la corruption au Kosovo
Le Quotidien du Peuple en ligne

Le président de l'Union européenne (UE) s'est rendu pour la première fois au Kosovo mardi pour encourager les missions de l'UE à continuer de combattre les crimes et la corruption. La visite de Herman Van

Rompuy intervient alors que d'intenses enquêtes sont menées par la mission Etat de droit de l'Union européenne (EULEX) pour le Kosovo sur des affaires de corruption impliquant des officiels locaux.

LIBERTE Application de la convention des Nations unies contre la corruption : L'Algérie passera sous la loupe en 2012

Le groupe intergouvernemental d'examen de l'application de la convention des Nations unies contre la corruption passera l'Algérie sous la loupe en 2012. C'est ce qui est indiqué dans un communiqué rendu public à l'issue de la première réunion de cet organisme tenue du 28 juin au 2 juillet 2010 à Vienne. Lors de cette session, un tirage au sort a été effectué pour désigner les Etats parties qui figureront dans le premier cycle d'examen d'une durée de 5 ans (2010-2014). En 2010, pas moins de 34 Etats parties dont 10 Etats africains feront l'objet d'un examen. C'est pendant la troisième année

du premier cycle que l'Algérie passera sous la loupe de ce mécanisme qui a pour objectif d'« évaluer les efforts entrepris par les États Parties dans la mise en œuvre des engagements souscrits au titre de leur adhésion à la convention et à identifier les difficultés qu'ils rencontrent en la matière ». L'examen des États parties est aussi une occasion pour les membres de ce mécanisme de « situer les domaines prioritaires de l'assistance technique nécessaire au renforcement des capacités nationales pour l'application de la convention ».

Transparency Maroc lance le Prix de l'intégrité

L'association marocaine de lutte contre la corruption Transparency Maroc se propose de récompenser une action ou une initiative spécifique prise par une ou plusieurs personnes ou organisations et qui constitue une contribution crédible à la lutte contre la corruption et à la promotion de la culture de la transparence.

Le Prix de l'Intégrité consiste en un trophée et une participation à une cérémonie publique de remise du prix rassemblant une grande variété de personnes et d'institutions qui constituent ou soutiennent le mouvement de lutte contre la corruption. Les nominations, qui peuvent être faites par n'importe quelle personne ou organisation, seront reçues jusqu'au 30 juillet 2010 et les résultats du Prix de l'Intégrité seront annoncés le 9 décembre 2010, à l'occasion de la journée mondiale de lutte contre la corruption.

Pour plus d'information sur le règlement et les conditions de participation, veuillez consulter le lien suivant: www.transparencymaroc.ma

Avis aux étudiant(e)s de master et de doctorat

Pour soutenir les étudiant(e)s chercheurs en master et en doctorat, en sciences juridiques économiques et sociales, travaillant sur un sujet lié à la corruption, Transparency Maroc met à leur disposition un dispositif constitué de :

- Séances d'encadrement par des spécialistes et des experts pour les soutenir dans leurs recherches
- Documentation relative à la thématique de la corruption
- Aide financière éventuelle pour les étudiant(e)s retenus peut être envisagée selon les ressources existantes.

Un comité de sélection retiendra les candidatures les plus intéressantes. La priorité sera donnée aux sujets portant sur la thématique de la corruption au niveau local, régional et national au Maroc.

Un dossier doit être constitué et envoyé à l'adresse électronique de Transparency Maroc luttezcontrela-corruption@transparencymaroc.ma La liste des étudiant(e)s retenue(e)s sera affichée sur le site Web de l'association www.transparencymaroc.ma à la fin du mois d'août 2010.

[Le dossier doit être envoyé avant le 30 juillet 2010](#)

Contact :

TRANSPARENCY MAROC

Observatoire de la Corruption

Résidence Kays, Immeuble D,

Rue Oum Errabiaa, App 14, Agdal

Rabat

Tél : +212 5 37 77 80 01

+212 5 37 68 62 63

Fax : +212 5 37 68 36 82

E-mail : observatoire@transparencymaroc.ma

Site : www.transparencymaroc.ma